



Compte rendu du CSE du 01/03/2023

1/ Commission économique du 25 janvier 2023 qui inclut le Rapport de la commission économique du 26 janvier 2023, le Rapport financier 2021 et la Politique environnementale 2022.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

2/ Commission formation professionnelle du 6 février 2023 qui inclut le Rapport de la commission formation du 5 février 2023, le Bilan de la formation 2021 – 2022, la Note d'orientation de la formation professionnelle pour 2023 et du Plan de développement des compétences 2023.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

3/ Document unique d'évaluation des risques professionnels – DUERP.
Document qui a été étudié lors du CSSCT du 02/02/2023.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

4/ Mise en place de l'outil ANV (Admission en non-valeur).

Outils mis en place début Avril 2023, en lien avec application DETTES, afin de classer de manière dématérialisée (papier jusqu'à présent) des créances insolvables.

Les motifs d'ANV sont limitativement énumérés :

- insolvabilité du débiteur,
- disparition du débiteur,
- décès du débiteur ne laissant aucun actif saisissable,
- clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif,
- attestation du liquidateur judiciaire,
- créances inférieures à un montant fixé par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'agriculture.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

5/ Accompagnement des équipes de Grasse

Lors du CSE du 26 janvier 2023, le dispositif de continuité managériale a été présenté pour le site de Grasse.

En complément, il est proposé de lancer d'ores et déjà un dispositif RH, visant à identifier les souhaits de repositionnement des agents.

Le dispositif présenté concerne les 7 personnes en contrat à durée indéterminée (CDI) au sein du centre.

Début mars : Invitation des agents pour les entretiens RH de repositionnement.

Fin mars : Entretiens RH sur le site de Grasse et Recueil des fiches de vœux

Mai : Consultation du CSE sur les repositionnements

A compter de juin : Mise en œuvre des repositionnements

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

6/ Modalités de mise en place des rendez-vous de liaison.

Le rendez-vous de liaison est un dispositif introduit par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

Ce rendez-vous, qui n'est pas un rendez-vous médical, a pour objectif de :

- maintenir un lien entre le salarié pendant son arrêt de travail et l'employeur ;
- d'informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de pré-reprise, et de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail.

A destination de tout salarié en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours, il est facultatif et organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié et toujours avec son accord.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

7/ Changement du système d'authentification nomade.

La CNAM a travaillé au remplacement de ce système d'authentification afin de gérer cette obsolescence. La migration doit être finalisée par chaque CPAM d'ici le 31 mai 2023.

Ces solutions sont utilisées à ce jour par 400 utilisateurs au sein de notre CPAM : cela concerne tous les télétravailleurs, les itinérants et tout agent ayant nécessité, dans le cadre de son emploi, un accès distant.

Il s'agit d'un projet technique de changement de solution, apportant plus de sécurité et sans impact organisationnel pour les agents.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement

Questions diverses :

- **Monétisation du CET** : l'actualité sera visible dans Azuréo. 10 jours sont monétisables (comme l'année précédente)
- **L'index égalité Hommes/Femmes** : nous atteignons 94%.

- Le 4 avril 2023 **une intervention vidéo de THOMAS FATOME** : il souhaite s'adresser en direct à tous les agents CPAM national. Les modalités seront présentées ultérieurement.
- Concernant le site de **Menton** :

La **CDFT** a demandé où en est l'avancement des travaux. La direction informe que la fin de travaux est prévu fin du 2ème trimestre 2023, ce qui laisse entrevoir l'installation dans les nouveaux locaux courant Septembre 2023

- Concernant la **récupération des tickets restaurants pour les agents de la PFS absent le jour de livraison**. :

La **CFDT** a demandé que pour les agents de la PFS absent le jour de la distribution des tickets restaurants, puisse se rendre au service de l'agent comptable hors de leur temps de pause chronométré. La direction en prend bonne note et reviendra avec des propositions.

- Concernant la prise de RDV en accueil : ce point sera étudié prochainement au conseil. Nous avons interpellé la direction sur les problématiques des assurés sans compte améi, dans l'impossibilité de joindre la PFS et pour lesquels les accueils se trouvent démunis de solutions. Dans l'immédiat, la direction indique que les RDV TLS peuvent répondre à la demande, et que les agents d'accueils peuvent positionner exceptionnellement un RDV.
- Concernant le nid de frelon (situé en face du bâtiment Chagall), la direction confirme que le nid est vide et sans danger.

La délégation CFDT